



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,
En exercice : 17 Le Conseil d'Administration du Centre Communal
Présents : 9 d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment
Votants : 17 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Procurations : 8 sous la présidence de **Madame la Vice-Présidente du
C.C.A.S**

Convocation du Conseil d'Administration en date du : 22/03/2024 Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général
des Collectivités Territoriales, la majorité des membres
du Conseil d'Administration en exercice est présente.

Publication en date du : 16/04/2024 **Présents :** Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme
CHERT-RAMES, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX,
Mr DIZIER, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme
VARLIETTE

Absents :

**Membres du conseil d'administration excusés ayant
donné Procurations :** Monsieur le Président du CCAS
donne pouvoir à Mme LANDES, Mme AZAM donne
pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mme BOSQ donne
pouvoir à Mr DESSEAUX, Mme CHAMFEUIL donne
procuration à Mme MACHADO, Mme CHRISTOL
donne pouvoir à Mme VARLIETTE, Mr DALMONTI
donne procuration à Mr ABEILHOU, Mr DARDENNE
donne pouvoir à Mr DIZIER, Mr DUMAS donne
pouvoir à Mme DELCASSE

Secrétaire de Séance : Mme CHERT-RAMES

Objet : Budget Primitif 2024

Le compte administratif 2023 ayant été voté ainsi que l'affectation des résultats 2023, Mme
la Vice-Présidente expose le projet de budget pour l'exercice 2024.

Pour mémoire :

RESULTATS 2023	Section de fonctionnement
Dépenses	329 001,97
Recettes	343 162,91
Résultat 2023	14 160,94

Report N-1 (2022)	29 184,16
Résultat cumulé 2023	43 345,10

RESULTATS 2023	Section d'investissement
Dépenses	174 810,48
Recettes	117 176,93
Résultat 2023	- 57 633,55
Report N-1 (2022)	114 550,60
Résultat cumulé 2023	56 917,05

Pour 2024, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 310 455,10 € et la section d'investissement à la somme de 84 261 € comme le montre le tableau ci-dessous :

BP 2024	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	310 455,10	34 910,00
Subvention du budget communal		232 220,00
Report N-1 (2023)		43 325,10
Total	310 455,10	310 455,10
INVESTISSEMENT	87 261,00	27 343,95
Report N-1 (2023)		56 917,05
Total	84 261,00	84 261,00

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 04/04/2024

Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président

Mme J. Landes
Vice-Présidente

Président du CCAS

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 AVRIL 2024**

Table des matières

Le cadre général.....	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	5
1° Les dépenses générales (Chapitre 011).....	5
2° Les dépenses de personnel (Chapitre 012).....	5
3° Les charges de gestion courante (Chapitre 65).....	5
4° Les charges financières (Chapitre 66).....	Erreur ! Signet non défini.
5° Les opérations d'ordre (Chapitre 042).....	6
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
1° Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70).....	6
2° Les impôts et taxes (Chapitre 73).....	Erreur ! Signet non défini.
3° Les dotations et participations (Chapitre 74).....	6
4° Les produits de gestion courante (Chapitre 75).....	6
5° Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77).....	6
6° Atténuations de charges (Chapitre 013).....	Erreur ! Signet non défini.
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	6
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	7
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	7

Le cadre général

La présente note, en application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif permettant à chaque administrateur d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif peut être consulté sur simple demande au secrétariat du CCAS aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre établissement public. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges de gestion courante ainsi que le versement des salaires des agents du CCAS ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Table des matières

Le cadre général.....	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	5
1°) Les dépenses générales (Chapitre 011).....	5
2°) Les dépenses de personnel (Chapitre 012).....	5
3°) Les charges de gestion courante (Chapitre 65).....	5
4°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042).....	6
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70).....	6
2°) Les dotations et participations (Chapitre 74).....	6
3°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75).....	6
4°) Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77).....	6
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	6
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	7
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	7

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 310 455,10 euros.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS notamment dans le cadre de son activité d'accompagnement (ateliers, conférences, bourse au permis de conduire, aides et prises en charge...).

Elle est regroupée par article et par chapitre en six catégories principales.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

sens	Section	Chapitre	Total Prévu 2024
D	F	002-Déficit N-1 report	
D	F	011 - Charges à caractère général	122 295,10
	F	012 - Charges de personnel	152 000,00
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 260,00
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	23 400,00
D	F	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	500,00
			310 455,10

1°) Les dépenses générales (Chapitre 011)

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments (sociaux et d'urgence), à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance (véhicule et bâtiments) et prestations de services (les ateliers seniors, les conférences, les bourses au permis de conduire), les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies (colis de fin d'année), les taxes diverses.

Elles s'élèvent à 122 295,10 €.

2°) Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Ces dépenses sont estimées à 152 000 € pour 2024. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales. Elles sont refacturées par la commune annuellement dans le cadre de la mise à disposition du personnel depuis septembre 2020.

Ces dépenses intègrent l'influence d'éléments exogènes liés aux dispositions et obligations réglementaires et d'éléments endogènes liés à l'évolution naturelle de la masse salariale.

3°) Les charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les aides et secours apportés aux administrés décidés par le Conseil d'Administration : aides aux vacances, aides aux activités sportives, aides aux voyages, secours d'urgence, prêts sociaux sur un an. Le budget prévisionnel 2024 pour ces charges est de 23 400 €.

4°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042)

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 12 260 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les dotations,
- Les produits des services,
- Les autres produits de gestion courante,
- Les produits exceptionnels.

sens	Section	Chapitre	Total Prévu 2024
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent) N-1	43 345,10
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 300,00
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	240 210,00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	15 900,00
R	F	77 - Produits exceptionnels	1 700,00
			310 455,10

1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70)

Les recettes proviennent principalement des services suivants :

- * Les concessions de cimetières (part CCAS) ;
- * Les baux de fermage sur les parcelles du CCAS ;
- * Les prestations de services : ateliers séniors.

Le budget estimé pour 2024 est de 9 300 €

2°) Les dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations de la commune (subvention d'équilibre) et l'aide du département pour les logements d'urgence représentent prévisionnellement 240 210 €.

3°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ce chapitre correspond aux loyers perçus (essentiellement des logements d'urgence et sociaux).

Le budget prévisionnel est de 15 900 €.

4°) Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77)

Il s'agit de dons et de remboursement divers. Le montant prévisionnel est de 1 700 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du Budget Primitif 2024 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 87 261 euros.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

sens	Section	Chapitre	Total Prévu 2024
D	I		
D	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	33 203,76
D	I	20 - Immobilisation incorporelles	5 140,00
D	I	21 - Immobilisations corporelles	13 917,24
D	I	23 - Immobilisations en cours	20 000,00
D	I	27 - Autres immobilisations financières	15 000,00
			87 261,00

Le financement des dépenses d'investissement du BP 2024 du CCAS proviennent :

- Du solde d'exécution positif de 2023 ;
- Du reversement du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement 2021 ;
- Des amortissements ;
- De remboursement de prêts aux personnes sur plusieurs années.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2024 sont prévus des travaux de rénovation et d'équipement afin d'améliorer le confort des logements.

